



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Nord

Question écrite n° 1144

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'émotion suscitée parmi la population de la région du Nord et plus particulièrement chez les usagers des liaisons ferroviaires avec la capitale. En effet, l'annonce des tarifs que se propose d'appliquer la SNCF sur ces lignes qui seront pour la plupart assurées par le TGV Nord-Europe a entraîné un mécontentement tout à fait légitime parmi les usagers. Cette nouvelle tarification qui conduira dans certains cas à quasiment tripler le coût actuel des abonnements rendra inaccessible le TGV à nombre de catégories de personnes qui pourtant voyaient dans l'arrivée de cette liaison rapide une amélioration du service public. D'autant qu'elles risquent d'être pénalisées deux fois du fait que la desserte TGV s'accompagne de la presque disparition des liaisons antérieures, privant d'une grande partie des possibilités de liaisons ferroviaires vers Paris. Cette perspective qui se situe dans les objectifs de rentabilité financière que s'est assignée la SNCF au détriment de la notion de service public est tout à fait inacceptable. Les habitants du Nord ont déjà largement contribué au financement du TGV Nord, par le biais notamment d'une augmentation ces dernières années de la fiscalité régionale décidée pour assumer les surcroûts importants engendrés par cette réalisation. Le TGV Nord ne doit en aucun cas devenir l'exclusivité d'une clientèle privilégiée mais bien au contraire être un outil pour favoriser pleinement le développement économique et culturel de la région Nord - Pas-de-Calais, devant bénéficier à l'ensemble de ses habitants. En conséquence, il lui demande d'intervenir auprès de la SNCF pour qu'elle reconsidère ses choix de gestion en ce qui concerne le TGV Nord et donc qu'elle revoit les conditions d'exploitation et de tarifs pour celui-ci.

Texte de la réponse

La SNCF a mis en place à titre expérimental, pendant un an, une nouvelle tarification sur le TGV Nord-Europe. Les voyageurs utilisant fréquemment le TGV Nord-Europe ont la possibilité de souscrire des abonnements. Ceux qui font le voyage une à deux fois par semaine peuvent souscrire un abonnement permettant huit trajets par mois pour un prix comportant une réduction significative par rapport au plein tarif. Les utilisateurs très fréquents voire quotidiens du TGV Nord-Europe peuvent acquiescer des forfaits mensuels dont le prix est lié au nombre de trajets effectués par TGV dans le mois. À la suite de négociations avec les usagers et leurs responsables, la SNCF propose aux voyageurs qui disposaient d'abonnements antérieurs à la mise en service du TGV Nord des forfaits mensuels à prix réduit. Lors de l'achat des forfaits, le voyageur doit indiquer les trains qu'il utilisera et sa place lui est réservée ; néanmoins, il a la possibilité de prendre un TGV différent de celui prévu, sans supplément de prix, dans la limite de quatre modifications par mois. Au-delà de cette limite, les changements de TGV sont payants mais des assouplissements ont fait l'objet d'accords locaux entre la SNCF et ses abonnés. En outre, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a demandé que soit maintenue une offre en trains classiques accessibles aux conditions tarifaires valables sur l'ensemble du réseau. Des formules permettent aux titulaires d'abonnements SNCF antérieurs à la mise en service du TGV Nord-Europe de continuer à bénéficier de la libre-circulation sur les trains classiques tout en pouvant accéder au TGV Nord-Europe pour un nombre limité de trajets dans le mois. Les prix payés par les usagers du TGV Nord-Europe sont certes en moyenne plus élevés que ceux pratiqués sur les lignes classiques. La construction de cette ligne

nouvelle a, en effet, necessite de lourds investissements, mais procure aux usagers un service tout a fait different puisqu'elle divise pratiquement le temps de parcours par deux et que le confort est sensiblement ameliore. Le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme a veille a ce que le TGV Nord-Europe soit neanmoins accessible a tous, ce qui est le cas, puisque d'une part des conditions specifiques sont accordees aux anciens abonnes et que, par ailleurs, tous les tarifs reduits, y compris les tarifs commerciaux et notamment les prix « joker » auxquels tous les usagers peuvent acceder sans condition d'achat de carte specifique ou d'age du beneficiaire, sont proposes de facon plus large que sur les autres relations. Cela permet notamment aux titulaires de carte vermeil, kiwi ou carrissimo de voyager a prix reduit sans restriction d'heure ou de jour, a condition de reserver suffisamment a l'avance. L'experimentation de la tarification sur le TGV Nord-Europe fait l'objet d'un cahier de charges precis. Afin d'assurer une information transparente des usagers et de realiser les ameliorations qui pourraient s'averer necessaires, un suivi de cette experimentation a ete confie a M. Carrere, prefet de region honoraire, conseiller-maitre a la Cour des comptes ; les elus et les organisations d'usagers et de consommateurs sont associes a ce suivi. C'est au vu du bilan de cette experimentation que le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme arrete les dispositions tarifaires applicables au TGV Nord-Europe a partir du 29 mai 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1144

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1385

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2726